

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. RÉGLEMENT

4.2. RÉGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1. Territoire communal

Echelle 1:5000

Document de travail

Novembre 2023

Approuvé le :	Mois :	Année :	Mo à jour le :

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Extérieur du parking	Commune	1 180
2	Prévoir aménagement de la RD102	Commune	1 170

Origine : DOP P. Créateur : S. J. de la commune (R. 2021) -
 Découpage en zone avec indication de type de zone

- Emplacement résident
- Périmètre (DAP)
- Changement de destination des us de chaussée communales révisés
- Délimitation temporaire du patrimoine bâti (source : carte du patrimoine du diagnostic)
- Parcelle remarquable
- Risques et aléas**
- Zone de risque de fonte
- Fuite
- Mouvement de terrain
- Clivage souterrain
- PPRU Z1
- PPRU Z2
- Environnement**
- Espace forestier classé
- Zones humides de SAGE
- Secteur remarquable du paysage
- Servitudes d'utilité publique**
- AC1
- PPRU
- Obligation de créer des aires de stationnement suspendue pour les logements et/ou l'absence de voirie artère Saint-Henry et rue Nationale
- Réglementation des constructions (particulière à la commune et/ou l'assèchement biléculaire (Réglement AC1))
- Cours d'eau
- Sites vulnérables de l'air et d'air pur et d'air pur et d'air pur

